



Villedoux

COMMUNE DE VILLEDoux
(Charente Maritime)

**Arrêté d'interdiction de fumer n°02-09-2019
dans les aires collectives de jeux de la commune de Villedoux**

LE MAIRE DE VILLEDoux,

Vu le Code de la santé publique, notamment son article L.3511-7 et ses articles R.3511-1 et R.3511-2 ;
Vu le décret n°2015-768 relatif à l'interdiction de fumer dans les aires collectives de jeux ;
Vu le décret n° 96-1136 du 18 décembre 1996 fixant les prescriptions de sécurité relatives aux aires collectives de jeux ;
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2512-13

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité, la tranquillité et la salubrité du public.

ARRÊTE :

Art. 1 : Il est interdit de fumer dans les aires collectives de jeux situés dans l'enceinte des espaces verts de la commune de Villedoux. Cette interdiction s'applique seulement aux espaces verts ouvert au public tel que les plaines de jeux rue du Marais Guyot, rue du Canal " le lotissement la LIMOUSINIÈRE" et celui de la rue du Vignoble " le lotissement LISSAUDIÈRE "

Art. 2 : Une signalisation sera mise en place par les services de la Mairie afin de permettre l'application de l'arrêté,

Art.3 : Les infractions au présent arrêté municipal seront constatées par procès-verbaux et poursuivis conformément à la législation en vigueur,

Art. 4 : **Cette réglementation s'appliquera à partir du 4 septembre 2019**

Art. 5 : En cas de non-respect des dispositions notifiées ci-dessus, la mairie se donne le droit d'appliquer la procédure administrative prévue et réprimée par le Code de la santé publique

Art. 6 : Copie du présent arrêté sera adressée pour exécution à :
 - Monsieur le Commandant de la **Gendarmerie de NIEUL SUR MER**

Fait à VILLEDoux, le 06 septembre 2019

Le Maire,
François VENDITTOZZI

Dans le délai de deux mois suivant sa notification, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Poitiers.

MAIRIE - 4, rue de la Mairie - 17230 VILLEDoux / Téléphone : 05 46 68 50 88 - télécopie : 05 46 01 07 83 - accueil@villedoux.fr

Signature

Cachet